

PROPOSITION DE STRUCTURATION D'UNE LIGUE RÉGIONALE DE LA F.S.C.

En bordeau : les postes-clés pour le fonctionnement de la ligue

COMITE DIRECTEUR DE LIGUE (CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Statuts de ligue FSC : 7 à 11 membres

BUREAU DIRECTEUR (BUREAU EXECUTIF) : 4 personnes

- . **Président** (Ex. : chargé de la représentativité publique et de la communication externe)
- . **Vice-président** (Ex. : chargé de la structuration de la ligue et du développement)
- . **Secrétaire général** (Ex. : chargé et de la communication interne de la ligue, du contrôle des licences et passeports et réalisation du compte-rendu d'activité)
- . **Trésorier** (Ex. : chargé du cahier des comptes, du bilan prévisionnel et du bilan financier)

MEMBRES SUPPLEMENTAIRES du comité directeur de ligue : 3 à 7 membres

- . Membre (président de commission : chargé de la mise place des actions transversales : compétitions, formations, examens, stages et haut niveau)
- . Membre (président de commission : chargé des disciplines d'arts martiaux (AM), auto-défense (DEF) et activités de fitness [FIT])
- . Membre (président de commission : chargé des d'activités modernes : [BPP], [PPS] et [LUT])
- . Membre (président de commission : chargé des actions en direction des jeunes, féminines, sport pour tous et handisport [HAN])
- . Membre (président de commission : chargé des ressources et sponsoring)
 - . Membre (chargé des équipements)
 - . Membre (chargé du site internet de la ligue)

DIRECTION TECHNIQUE RÉGIONALE (DTR)

ACTIONS TRANSVERSALES À TOUTES LES DISCIPLINES

=> **Un Directeur technique régional (DTR) : (Représentant fédéral** proposé par le bureau exécutif la ligue et nommé par le bureau exécutif de la fédération)
Assisté par un adjoint (DTRA)
Il a pour mission d'aider la ligue régionale et les comités départementaux, et de dynamiser leurs actions sportives (superviser et coordonner la formation de cadres, la sélection et la préparation de l'élite, la pratique sportive de masse, les examens régionaux, les championnats régionaux, etc.). Il dépend étroitement du président fédéral et du Directeur technique fédéral (D.T.F.). Il est chargé de dresser à la fin de chaque saison un état des lieux de la politique sportive régionale.

COMMISSIONS REGIONALES

À chacune de leur tête un président de commission
Cf. : statuts & règlement intérieur fédéral du 21/09/2019

1 - Organisation régionale :

- Médical et anti-dopage (CRM)**
- Surveillance des opérations électorales (CROE)
- Disciplinaire et éthique (CRD)
- Citoyenneté, lutte contre les inégalités et discriminations (CRCLID)
- Finances et budget (CRFB)
- Equipements sportifs (CRES)
- Formations d'enseignant de club (CRF)**
- Grades et équivalences (CRGE)**
- Arbitrage, juges et arbitres (CRA)**
- Compétitions et manifestations (CRCM)**
- Communication (CRC)

2 - Développement :

- Jeunes (CRJ)
- Féminines (CRF)
- Handisport (CRH)
- Haut niveau régional (CRHN)**
- Développement des clubs, protocole et animation (CRDC)

DIRECTION SPORTIVE RÉGIONALE (DSR)

ACTIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE DISCIPLINE

=> **Un Directeur sportif régional (DSR) : Responsable des compétitions** (nommé par le bureau exécutif de la ligue régionale)
Assisté par un adjoint (DSRA)
Chargé de la mise en place des actions régionales, de la réglementation concernant les manifestations sportives, du suivi des demandes d'autorisation à manifestation et de la mise en place des actions sur le terrain

ADMINISTRATIF

- . Secrétariat de ligue
- . Gestion du site internet
- . Diffusion des informations
- . Commandes des passeports

RAPPEL DU PROJET NATIONAL

De nombreux clubs issus de fédérations dites « ministérielles » ont rejoint la FSC-France (FSC) depuis 2002, ne souhaitant pas fonctionner avec des fédérations dites ministérielles, évoquant des **projets sportifs inadaptés aux besoins des clubs, des objectifs inexistantes et des encadrements insuffisants**. En outre, ces clubs souhaitaient une **meilleure communication fédérale en direction des clubs**, une **implication de tous plus accessible à la vie fédérale**, une **démocratie à taille humaine** et surtout des **projets d'animation et de développement destinés à TOUS les licenciés**. Tout cela leur permettant un renforcement de leur crédibilité aux yeux de leurs municipalités, des collectivités territoriales et partenaires institutionnels.

Ainsi la FSC propose une alternative. L'objectif fédéral étant : 1/ de **développer les disciplines fédérales pour TOUS et les pratiquants de différents horizons sportifs et martiaux**, 2/ de **répondre à un souhait de pratique faisant défaut dans les grandes fédérations**, c'est-à-dire proposer un **PROJET SPORTIF ADAPTÉ à tous**, 3/ et dans le même temps, **RENFORCER LA COMMUNICATION au sein de la fédération**, notamment en matière de relation humaine plus propice à une structure de moindre importance : renforcement de l'écoute, du partage et de la convivialité et, 4/ répondre à une **tarification d'adhésion moins coûteuse** notamment pour un pratiquant en situation de loisir afin de lui permettre, à moindre coût, de s'essayer aux compétitions fédérales.

AFFILIATION/LICENCE : La prise d'affiliation et de licence s'effectue sur le site Internet fédéral sur un compte propre à chaque club ; dont UNE SEULE LICENCE par adhérent permettant de participer, sans frais supplémentaires, à l'ensemble des disciplines martiales ou/et sportives.

STRUCTURATION ADMINISTRATIVE & SPORTIVE DE LA LIGUE & FONCTIONNEMENT REGIONAL

ACTIONS REGIONALES : La LIGUE organise ses propres actions régionales en tenant compte des différentes disciplines sportives en présence dans sa région. À sa demande, cette dernière peut être amenée à organiser des actions nationales en collaboration avec la Direction technique fédérale.



LA DIRECTION TECHNIQUE RÉGIONALE : actions transversales

Le Directeur technique régional (DTR) est le représentant direct de la fédération et est chargé de conseiller et superviser les actions de ligue. Il dépend étroitement de la fédération et ne peut pas être membre de la ligue régionale concernée.

Il aide techniquement la ligue régionale et assiste à titre consultatif à toutes les réunions organisées par la ligue régionale.

Mission d'un Directeur Technique de ligue Régionale (DTR) : il est le représentant régional du président de la FSC, plus exactement, le « substitut » du Directeur technique national (DTN). Sa mission consiste à conseiller et superviser les actions de la ligue régionale, mettre en place les actions régionales en collaboration avec le président de ligue (compétitions, stages, formations), s'assurer du respect des réglementations fédérales, et enfin établir un bilan des actions à remettre saisonnièrement au président de la FSC.

STRUCTURATION TRANSVERSALE (FORMATIONS D'ENSEIGNANT, GRADES, OFFICIELS, HAUT NIVEAU) : La DTR aide la ligue à mettre en place une **équipe technique régionale** (cadre techniques dont la Mission est l'aide MULTIDISCIPLINAIRE composée de :

- un **Responsable régional des formations et équivalences (RRFE)** avec à l'appui, de **Formateurs régionaux (FR)**.
- un **Responsable régional des grades et équivalences (RRGE)** avec à l'appui, un **Référent régional de grade (RRG)** par discipline martiale ou/et sportive ou un groupe de disciplines proches
- un **Responsable régional des officiels (RRO)** avec à l'appui, un **Référent régional d'arbitrage et de la réglementation (RRA)** par discipline martiale ou/et sportive
- un **Responsable régional des athlètes de haut niveau (RRAHN)** avec à l'appui, un **Entraîneur régional (ER)** par discipline sportive ou groupe de disciplines proches et par niveau d'âge sportif.
- Etc.

STRUCTURATION ADMINISTRATIVE D'UNE LIGUE RÉGIONALE

Dans chaque ligue, les membres du Comité directeur sont chargés d'assurer la **présidence des commissions régionales** et de la mise en place les actions régionales (Ex. : Le Président de la commission régionale des grades [CRG], organise les stages de préparation et session d'examens régionaux, voire des sessions interrégionales). Liste des commissions conseillées :

1 - ORGANISATION REGIONALE

- Médical et anti-dopage (CRM)
- Surveillance des opérations électorales (CROE)
- Disciplinaire et éthique (CRD)
- Citoyenneté, lutte contre les inégalités et discriminations (CRCLID)
- Finances et budget (CRFB)
- Equipements sportifs (CRES)
- Formations d'enseignant de club (CRF)
- Grades et équivalences (CRGE)
- Arbitrage, juges et arbitres (CRA)
- Compétitions et manifestations (CRCM)
- Communication (CRC)

2 - DEVELOPPEMENT :

- Jeunes (CRJ)
- Féminines (CRF)
- Handisport (CRH)
- Haut niveau (CRHN)
- Développement des clubs, protocole et animation (CRDC)

DIRECTION SPORTIVE RÉGIONALE (DSR)

GESTION DES ACTIONS PROPRES A CHAQUE DISCIPLINE SPORTIVE

COMPOSITION :

- **Directeur sportif régional (DSR)** et adjoints (DSR adj.)

Il est élu par le Bureau exécutif de ligue

CADRES TECHNIQUES PRINCIPAUX

PAR DISCIPLINE MARTIALE OU/ET SPORTIVE ou GROUPE DE DISCIPLINES PROCHES

Un responsable de division régionale (RDR) et son adjoint

Ce premier dirige une ÉQUIPE TECHNIQUE DISCIPLINAIRE qui nomme :

- Un référent régional des manifestations (RRM) et son adjoint
- Un référent régional des grades de sa discipline (RRG) et son adjoint
- Un référent régional des formations d'enseignant de club (RRF) et son adjoint
- Un référent régional des officiels et réglementation (RRO) et son adjoint
- Un référent régional des athlètes de haut niveau (RRAHN) et son adjoint

LA DIRECTION SPORTIVE RÉGIONALE : actions spécifiques à chaque discipline

Le Directeur sportif régional (DSR) dépend de la ligue et il membre de la ligue régionale concernée mais pas un élu à l'A.G..

Le DSR est le représentant direct de la ligue et est chargé de conseiller et superviser les actions propres à chacune des disciplines de la ligue. C'est un cadre technique et responsable de la mise en place et du suivi des compétitions régionales. Il dépend étroitement de la ligue régionale et est nommé par le bureau exécutif régional. Il ne peut en aucun cas être membre élu du comité directeur de la ligue. Il assiste à titre consultatif à toutes les réunions organisées par la ligue régionale. Il collabore étroitement avec le DTR pour la mise en place des manifestations sportives.

Dans chaque ligue se constitue une **DIVISION SPÉCIALISÉE (MARTIALE OU/ET SPORTIVE)** pour sa propre spécialité martiale ou/et sportive (voire à défaut, un groupe d'activités proches) en relation avec les autres spécialités. Elle est **géré par un Responsable de division régionale (RDR)**. Compte tenu des disciplines sportives représentées à la FSC, il est à prévoir un dispositif régional qui permette à chaque discipline de fonctionner en autonomie tout en ayant un lien avec les autres disciplines.

STRUCURATION SPÉCIFIQUE À UNE DISCIPLINE OU GROUPE DE DISCIPLINES PROCHES (TECHNIQUE & SPORTIF)

Un Responsable de division régionale (RDR) par discipline martiales et/ou sportives ou un groupe de disciplines proches – **gestion technique et sportive de chaque activité.**

Selon le découpage des divisions nationales martiales et sportives, est nommé au plan régional par le bureau exécutif de ligue, un responsable de division régionale (RDR) par discipline martiale ou/et sportive (ou pour un groupe de disciplines proches). Il gère la mise en place des actions de ligue avec un budget propre à sa discipline c'est-à-dire une enveloppe de dépense au prorata des licences commandées pour la mise en place des compétitions de sa propre discipline, galas interclubs privés, formations, stages, examens, équipe de haut niveau) en collaboration avec les présidents de commission régionales et le DTR. Ainsi pour chacune des disciplines un représentant de chaque discipline doit pouvoir siéger à titre consultatif au comité directeur et parallèlement diriger la DIVISION SPORTIVE REGIONALE QU'IL REPRESENTE

DIVISIONS SPORTIVES RÉGIONALES :

UNE DIVISION REGIONALE PAR **DISCIPLINE** PARMIS LES SEPT **GROUPES DE DISCIPLINES** CI-DESSOUS :

GROUPES DE SPÉCIALITÉS MARTIALES OU/ET SPORTIVES

1 - **ARTS MARTIAUX [AM]** : TRADITIONNELS [AMT] & MODERNES [AMM] : À MAINS NUES & AVEC ARMES

. ARTS MARTIAUX JAPONAIS TRADITIONNELS [AMJ] : JUDO TRAD. [JT], KARATE TRAD. [KT], KARATE CONTACT [KC], KOBUDO TRAD. [KOB], JU-JUTSU TRAD. [JJT], BU-JUTSU [BJT], etc.
 . ARTS MARTIAUX CHINOIS [AMC] : [JKD]
 . ARTS MARTIAUX DU SUD-EST ASIATIQUE [AMSEA] : KALI [KA]
 . ARTS MARTIAUX MODERNES : JU-JUTSU MODERNE [JJM], ARTS MARTIAUX MOD. ARMÉS [AMMA]
 2 – **ACTIVITÉS D'AUTO-DÉFENSE** [DEF] : KICK-DEFENSE [KD], KRAV-MAGA [KM], P.I.S.D/SELF-DEFENSE [PI]
 3 – **ACTIVITÉS MARTIALES DE FITNESS** [FIT] : AERO-KICK [AK]
 4 – **BOXES PIEDS-POINGS** [BPP] : POINT-FIGHTING [PF], FULL-CONTACT [FC], KICK-BOXING [KB] (LOW-KICK [LK] et JAPAN-KICK [K1]), MUAY-THAI (THAI-BOXING) [MT]
 5 – **ACTIVITÉS DE TYPE PIEDS-POINGS-SOL** [PPS] : SHOOT-BOXING [SB], BOXE LIBRE [BL], BOXE MIXTE MARTIALE [BMM], SHOOTO/MMA [ST]
 6 – **LUTTES SPORTIVES AU CORPS-À-CORPS** [LUT] : SUBMISSION-WRESTLING [SW], NAGE-WAZA/NE-WAZA [NW]
 7 – **ACTIVITÉS MARTIALES DU HANDISPORT** [HAN] : ACTIVITÉS APPARTENANT AUX 6 GROUPES PRÉCÉDENTS

LES ACTIONS SPORTIVES DE LA LIGUE

ORGANISATION RÉGIONALE DE CHAMPIONNATS NATIONAUX, REGIONAUX & GALAS

INTERCLUBS PRIVÉS : les demandes sont centralisées au siège national. Chaque ligue régionale dépose ses demandes de manifestation en bloc afin qu'elles soient traitées en début de saison. Au niveau régional, le **Référent régional des manifestations (RRM)** gère la mise en place des manifestations (championnats, tournois, galas privés, stages techniques et actions de pratiques de masse). Une demande d'action passe par ses mains et attribue un accord de principe pour l'organisation de la manifestation après avis du RDR concerné et du président de ligue.

FORMATION REGIONALE D'ENSEIGNANT BENEVOLE DE CLUB : dispositif commun multidisciplinaire pour le BF1° (DAF – animateur de club, le BF2° (DIF – instructeur responsable technique d'un club) et BF3° (DPF – professeur et intervenant de formation régionale). Des unités de formation sont communes aux différents groupes de disciplines fédérales, d'autres unités de formation sont propres à certaines spécialités ou groupes de spécialités. Chaque DIVISION SPORTIVE RÉGIONALE intervient pour les modules de SPECIALISATION TECHNIQUE.

Le DAF est une formation régionale, le DIF et le DPF une formation inter-ligues voire à l'échelon national selon les disciplines concernées.

Un **Responsable régional des formations et équivalences (RRFE)** Il est nommé par le bureau exécutif de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. Il est chargé de mettre en place les sessions de formations et examens.

A l'appui, un **Formateur régional (FR)** par discipline sportive ou groupe de disciplines proches. Il est nommé par le président de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue.

EXAMEN REGIONAL DE GRADES SUPERIEURS : chaque LIGUE RÉGIONALE est autonome pour les examens du 1^{er} au 3^{ème} degré. Pour le 4^{ème} et 5^{ème} degré, il s'agit d'examens inter-ligues, et à partir du 6^{ème} degré une session d'examen national. Pour chaque ligue un président de commission régionale des grades (CRG) est désigné par le bureau exécutif de ligue. Également, pour chaque discipline un référent régional de grade (RRG) est chargé de recruter le jury d'examen.

Un **Responsable régional des grades et équivalences (RRGE)** Il est nommé par le bureau exécutif de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. Il est chargé de mettre en place les sessions de formations et examens. C'est ce dernier qui convoque les jurys en collaboration avec les différents référents régionaux de chaque discipline (RRG)

A l'appui, un **Référent régional de grade (RRG)** par discipline martiale ou/et sportive ou groupe de disciplines proches. Il est nommé par le président de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. En pratique courante, il s'agit habituellement du plus haut gradé régional de la discipline concernée.

ARBITRAGE REGIONAL : chaque DIVISION SPORTIVE RÉGIONALE est autonome dans la formation de ses officiels régionaux (avec une collaboration inter-disciplines des formateurs afin de gérer les officiels polyvalents).

Un **Responsable régional des officiels (RRO)** Il est nommé par le bureau exécutif de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. Il est chargé de mettre en place les sessions de formations et examens. C'est ce dernier qui convoque les jurys en collaboration avec les différents référents régionaux d'arbitrage de chaque discipline (RRA)

A l'appui, un **Référent régional d'arbitrage (RRA)** par discipline martiale ou/et sportive ou groupe de disciplines proches. Il est nommé par le président de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. En pratique courante, il s'agit habituellement du plus expérimenté régional de la discipline concernée.

HAUT NIVEAU RÉGIONAL : chaque DIVISION SPORTIVE RÉGIONALE est autonome sur le choix de préparation et de sélection des athlètes qui rejoindront la sélection nationale pour les rendez-vous internationaux.

Un **Responsable régional des athlètes de haut-niveau (RRAHN)** Il est nommé par le bureau exécutif de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue. Il est chargé de mettre en place les stages de préparation et de détection. C'est ce dernier qui convoque les entraîneurs régionaux en collaboration avec les différents responsables de divisions régionales (RDR).

A l'appui, un **Entraîneur régional (ER)** par discipline martiale ou/et sportive ou groupe de disciplines proches. Il est nommé par le président de ligue sous couvert du DTR après consultation du bureau exécutif de ligue.

AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES MULTIDISCIPLINES (notamment pour le sport pour tous) : des manifestations sportives régionales peuvent regrouper des pratiquants notamment pour les JEUNES, NOVICES, FEMININES, HANDISPORT & HAUT NIVEAU.

LES ACTIONS ADMINISTRATIVES DE LA LIGUE

COMMUNICATION INTERNE & EXTERNE :

. Chaque LIGUE REGIONALE diffuse ses propres informations sportives et possède un site internet régional et recueille les inscriptions aux manifestations, stages et examens).

. Le site internet régional et la page Face book de ligue diffusent les informations de tous ordres (compétitions, stages, examens, galas, convocation au stage de détection...) et chaque division martiale ou/et sportive communique les informations à diffuser au gestionnaire des sites.

FINANCES REGIONALES : à partir d'une gestion centralisée par la fédération avec un « compteur-licences » pour chaque association régionale permet d'attribuer à chaque ligue un budget de fonctionnement. Ainsi FINANCIEREMENT les LIGUES REGIONALES reçoivent une enveloppe c'est-à-dire la quote-part financière des licences commandées par les clubs régionaux. Ainsi une ligue régionale gère son propre budget pour ses propres activités sportives.

La FSC-France recueille les commandes de clubs et reverse à la ligue régionale la quote-part financière correspondant au barème fédéral ci-dessous : 20 € sur l'affiliation à 130 €, 5 € sur les licences à 30 € - 4 € sur les licences à 20 € - les passeports sportifs sont cédés aux ligues à 7.50 €/pièce (à revendre aux clubs régionaux à 15€)

De son côté, la **FSC-France expédie** aux clubs régionaux ci-dessous, l'**attestation d'affiliation**, les **licences** et **passeports** commandés. Ci-dessous, un récapitulatif des commandes des clubs, avec joint les listings des clubs concernés et des licences commandées (Deux tableurs de type MS-Excel).

En contrepartie, la **Ligue régionale intègre totalement les clubs ayant commandés des licences par le biais de la FSC-France**. Cette dernière informe les clubs sur ses propres activités régionales et les convoque à toutes les manifestations régionales.

Décision du Comité directeur du 1^{er} septembre 2014 : Dans un 1^{er} temps (1^{er} trimestre), un fond de réserve sera fourni à la ligue régionale (30 % sur le total des commandes), puis un reversement au début du 2^{ème} trimestre et au début 3^{ème} trimestre au regard des actions effectives. Pour une demande d'action exceptionnelle hors calendrier de début de saison, pourra être attribué une aide additionnelle. En cas de vacance provisoire ou définitive, la ligue se doit de fermer le compte bancaire de dépôt et de fructification et enfin de reverser l'ensemble des fonds restant à la FSC.

Nature	Rétrocession
AFFILIATION À 130 €	20 €
LICENCE À 30 €	5 €
LICENCE À 20 €	4 €

ANNEXES concernant les textes fédéraux votés le 21/09/2019 à La Farlède (Var)

Les Ligues Régionales et les Comités Départementaux sont organisés et fonctionnent conformément à des Statuts Types et un Règlement Intérieur Type arrêtés par le Comité Directeur fédéral.

Extrait du Règlement intérieur fédéral – voté le 21/09/2019 à La Farlède (Var) :

Structures déconcentrées : Afin de faciliter la liaison, l'information, et le développement de la pratique des disciplines fédérales à tous les niveaux, la fédération a également mis en place, une organisation déconcentrée en créant des secteurs géographiques, des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.

Ces structures sauf rares dérogations suivent l'Organisation administrative Française.

Ces instances de déconcentration sont les représentants directs de la fédération sur le plan administratif, technique et sportif, investis durant tout leur mandat d'un rôle capital de liaison entre les clubs dont elles sont les émanations.

Elles coordonnent leurs activités et servent d'intermédiaire entre les groupements affiliés et de la fédération.

Elles ont pour but d'assurer les meilleures relations entre la fédération et les membres affiliés et associés des ligues ou des départements, d'assurer la bonne exécution des décisions fédérales et de faire respecter l'ensemble des divers règlements fédéraux.

Le territoire national est divisé administrativement en divers secteurs géographiques, chaque secteur regroupant une ou plusieurs ligues.

Article 20 : Les Ligues Régionales

La Ligue Régionale représente la fédération sur les plans administratif, technique et sportif. Elle veille au respect et à l'application de l'ensemble des règlements fédéraux. Elle a pour but de regrouper les associations affiliées à la fédération situées dans sa région administrative (collectivité territoriale), de coordonner leurs activités, de servir d'intermédiaire entre celles-ci et de la fédération et enfin, d'aider par tous les moyens, au développement des disciplines fédérales.

Afin d'affirmer son existence légale et de pouvoir bénéficier des aides des pouvoirs publics (subventions, aides en matériel et autres), la Ligue Régionale doit déposer ses statuts votés en assemblée générale auprès de la Préfecture dont elle relève.

Les instances dirigeantes fédérales veillent au bon fonctionnement administratif, financier et sportif de la ligue et prennent toutes mesures nécessaires à cet effet.

En fonction des nécessités de la vie fédérale, le Président fédéral en exercice peut réunir les présidents des ligues, des comités départementaux et/ou les cadres techniques.

Extrait du Règlement intérieur fédéral – voté le 21/09/2020 à La Farlède (Var) :

En l'absence d'un cadre d'Etat, un **Directeur Technique Régional** (D.T.R.), est nommé sur proposition de la fédération, et est au service de la Ligue Régionale.

Il propose la sélection des équipes régionales.

Il participe, à la demande du Président de la Ligue Régionale, à l'élaboration des demandes de subventions.

Il doit être tenu informé de toutes les décisions concernant les activités sportives se déroulant sous l'autorité de la Ligue Régionale.

FIN

[EN BLEU LES PROPOSITIONS D'APPORTS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2021](#)